

# Élections étudiantes

## JE CANDIDATE

*pour représenter les étudiant·e·s  
au conseil d'IUT*

### **Qu'est-ce que le Conseil d'IUT ?**

Il définit la politique de l'IUT et veille à sa bonne application. C'est ce conseil qui élit la direction de l'IUT, vote le budget et les ouvertures/fermetures de formations. Il se charge de fixer le règlement intérieur.

Il **donne un avis** sur toutes les questions concernant la **vie étudiante** à l'IUT et les formations.

Le conseil de l'IUT de Ville d'Avray se réunit **4 fois par an**.

### **Quel est le rôle de l'élu étudiant ?**

Au cours de son mandat, l'élu étudiant **prendra part aux votes**, transmettra les besoins des étudiants, cherchera des solutions et pourra les proposer...

### **Qu'est-ce que les élections étudiantes ?**

Les étudiants ont un droit démocratique qui leur permet de voter pour élire leurs représentants au conseil d'IUT.

**6 étudiants de l'IUT sont élus au Conseil** pour une durée de deux ans (scrutin de liste).

### **Dépot des candidatures avant le**



**auprès de votre  
secrétariat  
pédagogique**



**IUT**  
Ville d'Avray  
Saint-Cloud  
Nanterre  
Université Paris Nanterre

**Formulaire  
de candidature :**

